

Communiqué de presse

Paris, le 14 septembre 2010

Réunion de la commission nationale Culture-Handicap Présentation de nouvelles mesures en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture

Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication, et **Nadine MORANO**, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, **ont présidé la commission nationale culture-handicap ce jour, mardi 14 septembre, au Ministère de la Culture, en présence de Thierry DIEULEVEUX**, Secrétaire général du Comité interministériel du Handicap et **Patrick GOHET**, Président du Comité national consultatif des personnes handicapées.

Les Ministres ont présenté de nouvelles mesures en faveur de l'accès des personnes handicapées à l'art et la culture :

- **un plan renforcé en matière d'accessibilité des établissements publics** et tout particulièrement en faveur de **l'accès aux métiers de la culture pour les jeunes personnes handicapées** ;
- **l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées au sein des équipements culturels du territoire** grâce au développement du label « Destination pour tous » ;
- **la déclinaison et l'extension du prix « Musée pour tous, musée pour chacun »** à l'ensemble du champ des institutions culturelles : lieux de diffusion du spectacle vivant, monuments et cinémas.
- **la présentation du troisième ouvrage de la collection Culture et Handicap, dédié à l'accueil des personnes porteuses d'un handicap mental dans les lieux de culture** ;
- **l'élaboration de nouveaux guides : guide «des expositions accessibles», guide « bibliothèque et handicap », guide « cinéma, audiovisuel et handicap »** ;
- **la formation des professionnels de la culture du cadre bâti (formation initiale et formation continue des architectes) et la programmation en mars 2011, d'un séminaire européen**

qui développera les thèmes de l'accessibilité du cadre bâti et de l'offre culturelle pour les personnes handicapées. **Ce séminaire aura lieu à l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles.**

Par ailleurs, les Ministres **ont également abordé lors de cette réunion les points suivants :**

- **L'importance de l'accessibilité des programmes télévisés**, en particulier ceux du service public. Dans le cas du groupe **France Télévisions**, **on note une progression de 113% des programmes sous-titrés et un engagement en faveur du développement de l'audiodescription et du doublage en langue des signes des programmes ;**
- Dans le cadre de **l'accès au cinéma**, le ministre de la Culture et de la Communication s'est engagé à veiller à la **mise en accessibilité des films du patrimoine concernés par le plan de numérisation prévu dans le grand emprunt. Cet engagement implique la mise en œuvre du sous-titrage de 6 500 courts-métrages et 6 500 longs-métrages sur 5 ans.** Au-delà des œuvres du patrimoine, **afin que chacun puisse avoir accès aux films qui font événement**, le ministère de la Culture et de la Communication, en **lien avec les instances professionnelles** concernées, **veillera à ce que les films soient rendus accessibles à tous dès la post-production ;**
- Concernant **l'accessibilité aux salles de cinéma**, **à ce jour, 1050 établissements ont déjà bénéficié du plan d'aide au diagnostic d'accessibilité** mis en place en octobre 2009 par le centre national du cinéma et de l'image animée.

Créée par un arrêté du 1er février 2001, la Commission nationale culture-handicap est l'instance de dialogue et de concertation entre les ministères concernés, les associations représentatives des personnes handicapées et le milieu culturel et artistique.

Contacts presse :

- Ministère de la Culture et de la Communication : 01 40 15 80 11
- Secrétariat d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité : 01 40 56 59 15